



## Communiqué

Des discussions ont été engagées par le Ministère de l'Éducation sur les nouvelles modalités d'évaluation des personnels enseignants d'éducation et d'orientation, qui devraient s'appliquer progressivement dès la rentrée 2017. Ces modalités, présentées aux organisations syndicales, doivent être mises au vote lors du Comité technique ministériel du 16 novembre 2016.

Les modalités d'évaluation, les critères d'avancement au 6e et 8e échelon, les modalités d'accès à la hors classe font toujours l'objet d'un cadrage essentiellement académique. Ce qui risque de maintenir voire d'aggraver les inégalités et la concurrence entre les collègues d'un même corps.

**Nos organisations sont opposées à la mise en place d'une grille d'évaluation dont les critères sont pour l'essentiel loin des missions d'enseignement.** Nous sommes également opposés à la « notice » que le ministère propose de remplir avant chaque inspection qui ne ferait que renforcer cette logique et accentuerait par ailleurs les risques psychosociaux de manière considérable.

L'absence de grille de référence suivant l'échelon et le manque de précision sur les modalités de gestion par les Commissions Administratives Paritaires des modalités de recours sont pour nous inadmissibles.

La classe exceptionnelle est un grade à accès fonctionnel à 80 % qui va accroître les inégalités salariales entre collègues. Nos organisations s'étaient prononcées contre ce type de grade dans la Fonction publique de l'État, lors de son introduction en 2010, par le gouvernement Sarkozy. D'après le calendrier prévu, les premières promotions à ce nouveau grade se feraient en septembre 2017. L'accès à ce nouveau grade sous la forme d'une liste d'aptitude, annoncée comme étant une étape transitoire, est aussi pour nous un sujet d'inquiétude.

Le calendrier d'application de toutes ces mesures se fait dans un contexte politique où nous n'avons aucune visibilité ni aucune assurance sur les engagements qui seraient pris, ni sur les risques que font peser ces dispositifs sur les statuts particuliers des corps enseignants.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons le retrait de ce projet dont nous refusons la logique qui continuera d'empêcher l'ensemble des collègues d'atteindre l'échelon le plus élevé du dernier grade pour une carrière complète.**

Nous appelons tous les collègues :

- À se réunir dans les écoles et les établissements et à rédiger des motions demandant le retrait du projet
- **À se rassembler devant le Rectorat le mercredi 16 novembre à 14h30 (jour du Comité technique ministériel)**

Une audience sera demandée à la Rectrice.